

Plan de mobilité, un guide pour les entreprises



UN PLAN de
MOBILITÉ
dans mon **ENTREPRISE**

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Réaction de l'Énergie

CCI FRANCE

**réseau
action
climat**
france

Plan de mobilité, un guide pour les entreprises

Le plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements quotidiens des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Les déplacements concernent les trajets domicile / travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs,

clients, visiteurs, partenaires, fournisseurs... Depuis le 1/1/2018, le PDM est obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site concernées par un plan de déplacements urbains, en vue d'encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage ou aux modes actifs. Si plusieurs entreprises sont installées sur un même site, elles peuvent établir un PDM interentreprises.

L'Ademe a réalisé un outil à l'attention des dirigeants pour les aider à mettre en place leur PDM.

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-mobilite/quest-quun-plan-mobilite>

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise-010502.pdf>